



Commune de

date de dépôt : 31/08/2021

demandeur : Monsieur AVRIL Mickael

pour : un abri de jardin

adresse terrain : 22 rue Maurice Rabasse Saint
Étienne l'Allier

Cadastre :538 ZB 37

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le maire de Saint Étienne l'Allier

Vu la déclaration préalable présentée le 31/08/2021 par Monsieur AVRIL Mickael

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réalisation d'un abri de jardin
- sur un terrain situé 22 rue Maurice Rabasse 27450 Saint Étienne l'Allier
- pour une surface de plancher de 0m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les articles R.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme adopté en date du 05 juillet 2012 modifié le 01 février 2019 ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie adoptée en date du 01/03/2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 31/08/2021

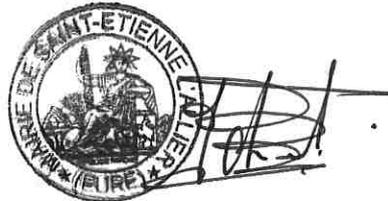
Vu l'accord de l'ABF en date du 11/09/2021

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Le 14 septembre 2021



Le maire,
Jean-Charles BEAUCHÉ